

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18840 - 73ÈME ANNÉE

Résolution du PCR sur la journée internationale des langues et cultures créoles de l'année 2017

Voici la résolution publiée par le Parti Communiste Réunionnais à l'occasion de la journée internationale du créole.



A l'occasion de la journée internationale des langues et cultures créoles, Le Parti Communiste Réunionnais salue chaleureusement les millions de créolophones du monde entier qui ont su au travers de douleurs innombrables construire des peuples dont le génie repose sur des langues et des cultures créoles. Comme l'ont dit des poètes, la première manifestation du génie d'un peuple c'est sa langue et notre chance à nous créolophones du monde entier a été d'avoir bâti notre génie autour de langues créoles - avec notre langue comme instrument principal selon

les termes utilisés par le romancier Stendhal, de son vrai nom Henry Beyle.

Le Parti Communiste Réunionnais salue avec enthousiasme les centaines de milliers de créolophones réunionnais, et ceux de l'océan indien - Maurice, Seychelles, et le peuple sacrifié des Chagos, ainsi que ceux des Antilles - Martinique, Guadeloupe, Guyane, et encore ceux d'autres îles qui se sont donné des langues créoles et un génie créole sans oublier Haïti à l'histoire si dramatique. Nous n'oublions pas non plus les créoles de Louisiane, certes citoyens des USA mais ac-

teurs de leur génie culturel et linguistique à travers des siècles de domination et de métissage.

Le Parti Communiste Réunionnais salue également les centaines de milliers de Guyanais, Guadeloupéens, Martiniquais et Réunionnais qui ont dû quitter nos pays en leur mal-développement pour s'exiler dans un hexagone si mal connu et pour nous si peu familiers.

Le 28 octobre est un jour magnifique pour les créolophones du monde entier qui éprouvent tant de fierté à se revendiquer en tant que peuples créolophones, locuteurs créolophones, enfants de terres métisses, porteurs de leur propre génie... Sœurs et frères, soyons fiers de proclamer notre appartenance à des entités créolophones, que nous avons créées, que nous avons enfantées durant des siècles et d'un bout à l'autre du monde.

Le Parti Communiste Réunionnais demande aux entités linguistiques et culturelles créolophones de proclamer leur fierté d'être partout où des mondes créoles ont été créés et enfantés, partout où nos génies si divers, mais pourtant si ressemblants, sont apparus. Que vive la journée internationale des langues et cultures créoles et que se préparent partout la journée 2018 !

Vive la journée internationale des langues et cultures créoles !

Nb : N'oublions pas nos cousins créoles portugais, espagnols, hollandais et autres et souvenons-nous qu'ils existent et que si leurs génies ne se sont pas construits sur les mêmes bases que les nôtres ; eux aussi en tant que peuples créoles ont droit de proclamer leurs parts de génie créole.

**Fait au Port,
ce samedi 28 octobre 2017**

Remise des prix LanKRéol 2017

« Alon mèt ansanm nout lang, nout pèp, nout péi La Rényon an lèr ! »

Ce samedi 28 octobre, Journée internationale du créole, au Domaine des letchis à Bras-Canot (Saint-Benoît), a eu lieu la 14^e cérémonie de remise des prix LanKRéol, dans le cadre du concours littéraire organisé par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), de l'Union de la défense de l'identité réunionnaise (UDIR) et de la Ligue de l'Enseignement – Fédération de La Réunion. Cet événement, animé par Dominique Picardo, s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse, avec un public nombreux et enthousiaste, ainsi que des interventions pertinentes que l'on peut résumer par cet appel à tous nos compatriotes : « Alon mèt ansanm nout lang, nout pèp, nout péi La Rényon an lèr ! ».



Des membres du jury et des lauréats du concours.

Parmi ces interventions, on peut citer celle de Roger Ramchetty, président du CCEE, qui a notamment souligné « l'importance de l'écriture en créole pour promouvoir notre langue régionale » et que « les travaux continuent pour s'entendre sur une graphie réunionnaise de cette langue ». On peut citer aussi le célèbre écrivain et conteur Daniel Honoré, représentant de l'UDIR, qui est à l'origine de ce concours et pour qui « i fo nou revèy anou davantaz pou fé viv nout lang ».

Fédéric Salvan a également pris la parole au nom de la Ligue réunionnaise de l'enseignement, pour qui « la promotion de la culture créole réunionnaise est importante car c'est un facteur de réussite et d'épanouissement, avec des valeurs émancipatrices pour mieux vivre ensemble ». Nous citerons enfin la belle intervention d'un groupe d'élèves du lycée de Stella, dont l'une d'elles a notamment proclamé : « nou lé fièr nout lang kréol é èt rényoné ! ».

Palmarès

Voici les membres du jury de ce « concours littéraire, qui a pour vocation d'encourager et de dynamiser l'écriture en créole réunionnais » : Jean-Jacques Aldo, Vanessa Hervé, Céline Huet, Jessica Imaho-Ichiza, Doralice Marie-Katia Jessu, Félix Marimoutou, Cindy Refesse.

Et voici le « palmarès des œuvres remarquées » lors de cette édition 2017 :

- dans la catégorie « Nouvèl èk kont », le « Prix LanKRéol 2017 » a été attribué à « Lo zo dann vavang » de Vincent Constantin ; le « Konpliman » à « Lom-kok » de Vincent Constantin ; et le « Koudpous » à « Rouz siklone » aussi de Vincent Constantin.

- dans la catégorie « Fonnkèr èk Slam », le « Konpliman » a été attribué à dévidé « La mobilité » de Giovanni Bijoux ; le « Koudpous » à « Lamour dérivé » de Patrick Atide ; et le « Koudkèr » à « Kaloubadia kouler » de Roseline Sangoumian.

« Pou lam kréol rényonèz »

Après les remises des prix à ces lauréat(e)s vivement applaudi(e)s par les participants à cette cérémonie, il a été rappelé par les organisateurs que la 15^e édition de ce concours sera lancée comme chaque année le 21 février prochain, Journée internationale de la langue maternelle. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site web www.ccee.re et au siège du CCEE, 34 rue de Sainte-Marie à Saint-Denis.

En conclusion, nous dirons que cet événement a aussi été marqué par de belles lectures d'extraits des divers textes lauréats et par les magnifiques prestations musicales du groupe Tine Poppy. Enfin, nous citerons Roger Ramchetty qui a conclu la remise des prix par ce vœu : « nous souhaitons une bonne continuation à ce concours pou in afèr ankor pli gayar pou lam kréol rényonèz ».

Correspondant



Dominique Picardo et Roger Ramchetty.

Edito

Que mille modèles fleurissent...

Comme promis, je reviens plus largement sur la réaction du lecteur Chavriacouty publiée le 25 octobre (1). Il écrit : «Et si la Chine nous prouvait qu'en fait, le modèle communiste n'était pas plus mauvais que le capitalisme ! Ce pays de presque la moitié de la population mondiale est un exemple atypique de la survie du communisme pur et dur !» Il réagissait ainsi à l'article intitulé : «la Chine proche du niveau de vie aisé». On apprend que, «en Chine le coefficient Engel, qui mesure la part des dépenses des ménages consacrés à l'alimentaire, se rapproche du « niveau de vie aisé » fixé par l'ONU, et de tels changements ont même profité au marché européen».

Tout d'abord, un petit correctif : avec 1,4 milliard d'habitants, la Chine représente environ 19 % de la population mondiale qui totalise 7,4 milliards. Mais cela n'enlève rien à la question de fond qui est posée.

1- En réalité, nous évoluons à l'ère du capitalisme triomphant à l'échelle planétaire. Pour le moment, il n'existe pas un autre système globalisant. Il a atteint un haut degré de perfectionnement au fil du temps. Après 2 guerres mondiales pour la conquête et le contrôle de marchés de plus en plus vastes, après la fin de la guerre froide, les conditions politiques existaient pour aller vers un seul marché. Le capitalisme national rêvait de ce nouveau terrain de jeu, infini, sans frontière. L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) naquit, officiellement, le 1er janvier 1995 pour réaliser ce marché unique et régler les différends commerciaux dans le sens de l'intégration totale. Illustration par notre économie sucrière.

2- Dans ce contexte supra-national, chaque pays ou territoire rivalise d'imagination pour se développer ou exister. En 2001, les dirigeants de l'OMC ont fini par faire une petite place à la Chine, après 15 ans de négociation. Très vite, elle en a tiré le meilleur profit pour traiter ses retards structurels et se hisser à la deuxième place de l'économie mondiale. Dès lors, le doute s'est emparé des pays fondateurs. Les Etats-Unis, le Japon et l'Europe refusent de reconnaître à la Chine «le statut d'économie de marché», pourtant prévu au 12 décembre 2016 au protocole d'adhésion de l'OMC.

3- Trop tard, le mouvement historique a emporté les faiseurs d'histoires. A Davos, le 17 janvier 2017, Xi Jinping a administré à un auditoire inquiet par les propos de Trump un discours sur la mondialisation comme un phénomène irréversible. Il a donné un gage de confiance et de stabilité à la communauté économique mondiale. Il ne restait plus aux délégués du 19e Congrès du PCC de constater le chemin accompli et de considérer qu'à ce stade, une ère nouvelle est née qui oblige à réexaminer les priorités sous l'angle théorique de «la contradiction principale». Les observateurs en ont eu un petit aperçu lors de la présentation aux médias de la feuille de route pour les 5 prochaines années.

4- Les dirigeants politiques occidentaux et chinois nagent dans le même grand océan : le capitalisme mondialisé. L'expérience chinoise diffère du fait qu'elle est toute récente et pilotée par des dirigeants issus du PCC qui milite pour «un socialisme à la chinoise», «la sinisation du marxisme» et une vision partagée de l'avenir. Elle est d'inspiration communiste mais

propose de cheminer ensemble. La veille du 19e Congrès, le Président Xi demande de bien comprendre le marxisme et le capitalisme. La «Communauté de destin de l'humanité» que les dirigeants chinois appellent de leur vœu est une co-construction et le respect des différentes expériences. La démarche contrarie celle des Etats Unis qui consiste à détruire un pays quand le régime politique ne leur plait pas.

5- A La Réunion, le PCR est un grand contributeur théorique et expérimental. Il se distingue par la pertinence de sa vision de l'avenir et la cohérence de son projet spécifique «la responsabilité pour plus d'autonomie». Le modèle néo-colonial imposé depuis Paris ne marche pas. Inspiré par la gauche ou la droite, l'objectif était de détruire le PCR au lieu de traiter les problèmes concrets du pays. La seule alternative réunionnaise dans le cadre du capitalisme mondialisé est une démarche volontariste, responsable, assumée et partagée par la majorité de nos concitoyens. Si les Réunionnais veulent être respectés, ils doivent prendre leur place dans les grands courants d'échanges qui préparent le nouveau monde de 9 milliards d'habitants. Personne ne viendra nous sauver quand les courants se transformeront en tourbillons. Que mille modèles de développement fleurissent sur la planète.

Ary Yée Chong Tchi Kan

(1) La Chine proche du niveau de vie aisé, Témoignages du 25 octobre 2017, <http://www.temoignages.re/international/monde/la-chine-proche-du-niveau-de-vie-aisee,91007>

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Visite du président de la République en Guyane

Emmanuel Macron donne sa vision des relations entre Paris et les départements d'outre-mer

Samedi en Guyane, le président de la République s'est exprimé pour présenter l'objectif qu'il assigne aux Assises des Outre-mer. Dans son discours, il a dévoilé sa vision des relations entre Paris et les pays décolonisés par la loi du 19 mars 1946. Voici quelques points abordés samedi et qui feront l'objet de commentaires dans nos prochaines éditions :

Sur le plan institutionnel

« A l'été prochain (juillet à septembre 2018 - NDLR), nous prendrons des décisions fortes ; je suis prêt à rouvrir des sujets constitutionnels s'il apparaît pertinent de le faire et si c'est utile. Si La Réunion veut revenir sur ce qu'on appelle encore aujourd'hui « l'amendement Virapoullé », je suis prêt à le faire. Si des territoires considèrent qu'il faut des aménagements constitutionnels, je suis prêt à les porter avec vous. A chaque fois que le besoin en sera exprimé et démontré, s'il faut permettre plus d'expérimentation, d'adaptation de notre droit sur le terrain de la République, il nous faut aussi adapter notre Constitution, je suis prêt à porter cela ; nous apporterons aussi des modifications législatives pour tirer toutes les conséquences de ces assises. Je sais que beaucoup d'entre vous sont prêts à prendre des compétences, que l'article 73 de notre Constitution en particulier permet mais la procédure est trop lourde, ils se sont découragés devant l'idée de porter une loi qui prendra des mois, voire des années, nous le savons bien tous !

Aussi, je veux qu'un véhicule législatif unique et les parlementaires auront un gros travail sur ce sujet puisse faire la synthèse de tous ces besoins, de toutes ces adaptations et refléter en une loi les délégations réglementaires que nous sommes prêts à faire aux collectivités qui le souhaiteraient. Nous aurons aussi des adaptations fortes pour ajuster là aussi les besoins, les règles un peu partout ; cela, j'y suis prêt. Il y aura aussi une trajectoire financière avec des moyens mis face à des projets, année après année et les textes financiers, monsieur le ministre le sait bien, qui m'a aussi accompagné à cet effet seront au rendez-vous de nos exigences ».

Dans le domaine de l'emploi

« Chaque entrepreneur qui a un contrat doit chaque fois se poser la question : est-ce que j'emploie bien des jeunes d'ici ? Est-ce que je fais réussir mon territoire avec moi ? S'il ne répond pas, c'est qu'il a déjà tort. Alors peut-être que ces profits peuvent être supérieurs s'il embauche à bas coût des gens venant des territoires voisins, s'il va chercher des entreprises sous-traitantes très loin.

Il aura raison un moment mais le même viendra me voir ici en disant « c'est très dur, Monsieur le président, il faut donner des contrats » et les mêmes viendront dire « la République doit donner des milliards et des milliards encore » mais les milliards ce sont les vôtres, ils sont payés par les Françaises, les Français de tous nos territoires, ils sont payés par les Guyanaises et Guyanais comme chacune et chacun sur tous nos territoires et donc ce cynisme que je vois trop souvent, il faut le combattre et je vous demande de travailler là-dessus avec moi. ».

Sur la lutte contre la vie chère

« La vie chère, elle a une explication parfois géographique ou d'organisation quand il faut importer des matériels, des denrées qui viennent de plusieurs milliers de kilomètres, donc on va lutter contre ça en développant la souveraineté alimentaire, énergétique de nos territoires mais la vie chère, elle est aussi entretenue sur les territoires parfois par les acteurs économiques qui parce qu'ils sont en situation de monopole font payer 5 fois, 10 fois le prix de ce qui serait normal parce qu'ils sont là, je vous le dis, et donc l'Autorité de la Concurrence l'ensemble des services de l'Etat compétents, en particulier la DGCCRF, les douanes y aideront aussi, se déploieront avec force pour rétablir l'ordre public économique parce qu'on ne peut pas laisser s'installer des situations qu'on n'accepterait dans aucun territoire de l'Hexagone, c'est-à-dire que quelques-uns s'enrichissent beaucoup en entretenant la vie chère pour le reste de la population. »

Sur la fin des emplois aidés

« C'est cette philosophie que je veux

avoir sur le développement de nos filières économiques et c'est celle qui explique la réorientation assumée sur les contrats aidés. (...) Monsieur le président je vous ai entendu, pour faire face aux besoins, mais nous le savons bien, on ne développe pas des filières économiques avec des emplois aidés. Ce n'est pas vrai parce que ce sont des emplois très précaires qui sont à l'année à l'année, parce que la plupart du temps ils ne donnent pas lieu à des qualifications et on roule la boule de la précarité. »

Sur l'insertion dans l'environnement régional

« Enfin, les assises nous poussent aussi à reposer la question de l'insertion dans l'environnement régional (...) ; cette insertion, pour moi, elle est double. C'est d'abord l'insertion dans un passé de la République qu'on a trop souvent voulu cacher et je pense que si on veut réussir cette nouvelle page ultramarine.

Cette insertion dans l'environnement régional, ça n'est pas simplement une insertion dans une histoire commune que nous devons repenser, c'est l'insertion dans une dynamique profondément différente. Nous devons garder la Polynésie française comme une terre de réussite du changement climatique ; nous devons penser la Réunion comme cela aussi, avec des vrais acteurs de l'énergie durable et de la transformation environnementale. Nous devons réussir à repenser le tissage très particulier de l'universel et du particulier sur chacun de nos territoires en facilitant les liens avec la région pertinente. C'est tout le sens de ce que nous avons poussé au niveau de l'Union européenne en ayant un Erasmus adapté. Nous (...) devons aider les Réunionnais à aller à Madagascar ou en Afrique (...) »

(à suivre)

Avis du Conseil économique social et environnemental régional sur les orientations budgétaires de la Région

La Région Réunion doit trouver de nouvelles recettes

Le CESER de La Réunion tenait son assemblée plénière vendredi 27 octobre. L'examen des orientations budgétaires 2018 était à l'ordre du jour. Sur la base du contexte national, le CESER appelle la Région à « réactualiser ses hypothèses d'évolution budgétaire » et demande la renégociation de l'accord Robert-Fillon afin que l'État puisse augmenter sa contribution au chantier de la route en mer. Voici quelques extraits de cet avis.



La Région Réunion verra sa situation financière s'aggraver à cause de la poursuite du chantier de la route en mer. Les Réunionnais devront payer la facture.

« En effet, en dépit des dispositions votées en loi de finances initiale 2017, le Premier Ministre a annoncé la suppression du fonds exceptionnel de soutien dans la fraction de TVA qui sera transférée aux Régions et qui avait vocation à compenser le transfert de la compétence économie. À ce désengagement de l'État, s'ajoutent les nouvelles règles de gouvernance inscrites dans le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPPF), actuellement soumis à l'examen du Parlement.

**Décalage
entre
intentions
et moyens disponibles**

Ainsi, de fortes contraintes budgétaires

s'imposeront aux collectivités locales dès 2018, se traduisant par un encadrement rigoureux de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement.

Il s'en suivra obligatoirement, en matière budgétaire, un décalage entre les intentions politiques exprimées à travers les orientations budgétaires présentées et les moyens financiers disponibles réellement. Inévitablement la Collectivité sera contrainte de prioriser les actions à inscrire au Budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, essentiellement d'ordre national et dont les effets sont difficilement quantifiables à ce jour, le CESER appelle l'attention de l'autorité territoriale sur l'impérieuse nécessité de réactualiser ses hypothèses d'évolution budgétaire.

« Que l'État reconsidère ses engagements »

Ce contexte national est d'autant plus impactant pour la Région du fait des projets d'ores-et-déjà engagés et du programme de la mandature. En effet, il est à noter, que les dépenses à engager au titre des grands projets arrivent, en 2018/2019, à leur pic en termes de crédits de paiement (Nouvelle Route du Littoral, pont de la Rivière des Galets).

À ce propos le CESER tient à rappeler que la réalisation d'un tel programme d'investissement relatif à des infrastructures de déplacement d'une envergure exceptionnelle, tant au plan technique que financier, aurait dû relever de la responsabilité de l'État.

C'est pourquoi il serait judicieux que le protocole de Matignon, signé dans un cadre totalement différent de celui d'aujourd'hui, soit réexaminé à la lumière de ces nouveaux éléments, afin que l'État reconsidère ses engagements.

Interrogations

Cela étant posé, il n'en demeure pas moins, au vu de l'ensemble de ces éléments, que des interrogations demeurent quant aux réelles marges de manœuvre financières existantes, d'autant que l'on note une stagnation des recettes, en particulier de la Taxe Spéciale sur la Consommation de Carburant (TSCC) qui alimente le Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT).

La Collectivité régionale, à l'instar de l'ensemble des Régions françaises, doit donc nécessairement rechercher de nouvelles sources de recettes. »

Proposition pour l'aménagement du territoire

Une route à mi-pente pour désenclaver l'Est de La Réunion

Dans l'état actuel du réseau routier, la traversée de Saint-Denis pose de graves problèmes. Le Boulevard Sud et la route nationale du front de mer sont saturés aux heures de pointe. Il n'est pas rare de passer deux heures dans son véhicule pour parcourir les 20 kilomètres qui séparent Saint-André de Saint-Denis. Par ailleurs, le projet de route en mer laisse de côté la Montagne. Ce quartier de Saint-Denis est susceptible d'accueillir de nombreux logements s'il est désenclavé. Luçay Maillot propose donc la construction d'une route à mi-pente reliant Saint-André à la Grande-Chaloupe pour que les habitants des Hauts de l'Est et de Saint-Denis ne soient plus obligés de descendre sur le littoral pour rejoindre l'Ouest de l'île.

Comme je l'ai indiqué, il y a plusieurs solutions au problème et on pourrait les mettre en œuvre toutes, mais celle qui me paraît la plus urgente et la plus efficace serait de réaliser sans tarder une liaison à mi-hauteur, c'est-à-dire entre 400 et 500 mètres d'altitude au maximum entre la Grande-Chaloupe et Saint-André au niveau de la station essence située avant le pont de la rivière du Mât

Voici le tracé que je propose pour cette route et dont une grande partie serait réalisée en tunnel, notamment la partie située sous la Montagne entre Saint Bernard jusqu'au bassin Couderc en passant sous le parc de loisir du Colorado, les parties passant sous les hauts de Belle Pierre, du domaine forestier de la Providence, de Montgaillard, de Bois de Nefles et de la Bretagne, peut être aussi de la Grande Montée.

**30 kilomètres
et 900 millions d'euros**

Evidemment chacun de ces quartiers serait relié aux entrées et sorties du tunnel qui leur passerait dessous, et à chaque fois qu'il sera possible, la nouvelle route sera reliée aux routes départementales ou communales existantes qui seraient situées dans son prolongement, quitte à retravailler ces portions d'anciennes routes pour les intégrer au nouveau projet.

Cette nouvelle route va réduire considérablement le trafic qui passe actuellement sur le littoral et permettre de diminuer sensiblement l'émigration des populations rurales des hauts de l'Est vers les zones urbaines du littoral. La longueur du tracé proposé ne devrait pas dépasser 25 à 30 kilomètres dont une bonne partie pourrait être réalisée en trois voies avec circulation alternée. Et comme une bonne partie du tracé peut rejoindre des routes départementales ou communales existantes de bonne qualité, son coût ne devrait pas être très élevé malgré les nombreux ouvrages d'art et notamment les ponts et tunnels qu'il faudra réaliser. Mais malgré tout, par comparaison avec la route des

Tamarins, je pense qu'il faudrait prévoir au moins une enveloppe de 600 millions d'euros pour l'adjudication des marchés, enveloppe qui passera sans doute à 900 millions pour actualisation et imprévision à la fin du chantier.

4 ans de travaux

Si les études des sols sont faites correctement et ne réservent pas de surprises, la durée du chantier ne devrait pas dépasser 4 ans après le lancement de l'ordre de service, soit une livraison en 2023 si tout va vite et bien.

Le financement de ce projet pourrait être assuré par le département, l'Etat français et l'Union européenne notamment par le biais du FEADER ou d'autres fonds européens, puisqu'il permettra de mieux desservir les terrains agricoles des hauts de l'Est et par conséquent de mieux les rentabiliser. On peut aussi envisager un complément du financement par un emprunt populaire auquel pourrait souscrire la population réunionnaise qui souhaite sortir rapidement de l'enfer dans lequel elle se trouve depuis quelques années. Cet emprunt pourrait être très rémunérateur et souscrit avec des avantages fiscaux pour les souscripteurs.

Bien entendu les élus du département pourraient prévoir que ce projet puisse être exclusivement réservé aux entreprises locales du BTP qui nous ont signalé, lors de leur manifestation, qu'elles étaient sur le bord du gouffre. Cette clause de préférence régionale ne devrait pas être contestée juridiquement si elle est bien motivée, et pourrait faire partie des adaptations au régime juridique national qui pourrait découler de la suppression de l'amendement Virapoullé à l'article 73 de la constitution.

**Exploiter des terres
en friches**



Bien entendu, je ne suis certainement pas le seul à avoir réfléchi sur cette idée de route des hauts de l'Est et il y a sans doute d'autres tracés possibles et peut être moins coûteux, mais l'avantage de mon projet est de monter relativement haut (entre 400 et 500 mètres d'altitude) et de permettre un véritable désenclavement de tous les hauts situés entre la Rivière du Mât et la Grande Chaloupe et de rendre possible l'exploitation des terres agricoles encore en friche ou abandonnées dans les hauts de Saint-André, de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie et de mieux rentabiliser le capital touristique de la Cote Est.

Cette portion de route que je propose pourrait d'ailleurs être une première étape dans la réalisation d'une route à mi-hauteur qui pourrait aller de la Grande Chaloupe jusqu'à Saint-Benoit ou même Sainte-Rose puisqu'il y a encore des zones agricoles à désenclaver ou tout au moins à relier entre elles sur ces communes mais également pas mal de terres en friches qui pourraient être exploitées, par une voie en altitude au-dessus de Bras-Panon et de Saint-Benoit et même de Sainte-Rose après le pont de la Rivière de l'Est Mais à

mon avis la première tranche, qui pourrait être celle de Saint-André à la Grande Chaloupe, devrait être considérée comme urgente parce qu'elle permettrait de réduire immédiatement la pression des bouchons sur le réseau automobile qui passe sur le littoral et désengorgerait les artères principales de Saint-Denis dans lesquelles on ne circule presque plus aux heures de pointe ou en cas d'accident.

Cependant si la première tranche doit être réalisée en urgence, rien n'empêche une programmation de l'ensemble de cette route des hauts de l'Est dès maintenant afin de bloquer dès aujourd'hui dans un programme sur une longue durée un engagement de financement sur la totalité du projet depuis la Montagne jusqu'à Sainte Rose notamment pour ce qui concerne l'Etat et l'Union européenne.

Joseph Luçay Maillot

In kozman pou la rout

« Mang mir i pé rès dsi l'pyé, mang vèr i pé tonb atèr »

Kozman-la la pa in kozman rényoné. An touléka moin la zamé antann di sa, isi mé pé s'fèr isi galmn i di sa, sansa na in n'ot manyèr pou di lo mèm z'afèr... I paré kozman moin la mark an-o la, sa sé in kozman bann z'antiyé. Sans prop ni konpran toutsuit kosa sa i vé dir mé sans figiré ? I parétre sa i vé dir na poin in loi d'natir vré san pour san : in vyèy pèrsone i pé kontinyé viv é in jenn moun i pé sote l'ot koté la vi... Moin l'avé in gran-pèr la viv lontan épi li téi sava souvan dé foi l'antèrman é demoun téi mank pa fé romark ali li lé ankòr-la. Li té i yèm pa sa é in zour li la fé in répons pou l'okazyon té paré dann son tète dopi lontan. Li la di : « Na plis zènn bèf i sava l'abatoir ké bann vyé ! ». Alé ! Mi lèss azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé !

Oté

Konm li di : « Li la pa lo pèr noël ! » : nou té fine romarké é pliské !

Mésyé lo prézidan Macron i sort fé in tour dann la Guyane. É konm li yèm bien larg kozman an foutan, li la pa mank di nout bann sèr épi nout bann frèr guyané : sirtou pran pa-li pou Pèr-Noël. Li téi vé di par-la, i fo pa banna i kont dsi li pou gingn kado.

In kozman konmsa, mi asir azot, i fé travaye mon tête. Pou komansé : « pran pa li ! ». Kosa in n'afèr konmsa i vé dir, si pou donn in kado sé lo péi La Frans i fé lo kado, pa méisyé Macron Amoins ké li pans La Frans sé li, La Frans lé ali ! Ni konpran bien sa sé in n'afèr lé loinnn la vérité.

Dézyèm z'afèr i pass dann mon majinasyon : pou moin la Guyane konm La Rényon i tonm dsou in réjime néo-kolonyal, avèk l'ésplòitasion lo péi épi lo pèp. Donk kisa i distribyé kado ? Sé bann guyané si mi tronp pa. Arzout ankor la baz pou lans fizé kisa – konm k'i diré - lé gagnan la-dan si la pa lo puisans néo-kolonyél donk La Frans èl mèm-pa méisyé Macron, bien antandi, pars li lé pa propriyètèr La Frans.

Astèr si mi tronp pa nana mine d'or la-ba dann La Guyane é bann gro sosyété i pèrd pa arien dann sète afèr. Ni pé parl osi bann nap pétrol é si mi tronp pa La Frans sar gagnan é nout bann frèr épi nout bann sèr La Guyane va gard dann trou... Nou nora lo tan anparl d'ot shoz, mé an atandan lo vré pèr noël la pa La Frans, sé La Guyane k'in pé i vé, sansa i vé pa, é pou azouté in Pèrnoël ésploité vèy pa Baba.

Nb si zot i vé antan in bon parol méisyé Macron ébin i fi zot i majine kan li la di : « La parol l'éta sar réspékté ! ». Pa tout suit pou toutsuit mé dann lo tan. Lo répié la parol doné sa lé sakré sa k'i di, alé oir mi pans li lé plito mantèr.

Justin